

28 novembre 2022

Monsieur,

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), j'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 17 novembre 2022, dans laquelle vous avez demandé au Comité de prolonger la dérogation accordée les 2 et 15 décembre 2021 à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de modifier la quantité des articles concernés, en vertu du paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité et conformément à la Notice n° 7 d'aide à l'application, afin de permettre en particulier l'importation d'articles en République populaire démocratique de Corée destinés aux activités menées par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en République populaire démocratique de Corée dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de la prévention de la COVID-19 et du renforcement des capacités. La prolongation de la dérogation avait été sollicitée pour une durée exceptionnelle de 12 mois en raison de retards dans l'achat et le transfert des biens approuvés, à la suite de la pandémie de COVID-19.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir dûment examiné votre demande, le Comité a décidé de proroger jusqu'au 28 novembre 2023, conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité, le délai accordé au titre de la dérogation, afin de permettre l'achat et l'expédition des articles concernés, dont la liste est jointe à la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.

(Signé)

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé
par la résolution 1718 (2006)
Mona Juul

M. Alexander Matheou
Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Kuala Lumpur (Malaisie)

– Pièce jointe : Liste des articles destinés aux activités de préparation aux catastrophes, de renforcement des capacités et de lutte contre la COVID-19

Annex 1 - List of Items for anti-epidemic prevention, IFRC DPRK

No.	Goods description	Specification	QTY	UoM	HS Code	For What Purpose	Purchase Contract No.	Country of Origin	Shipment No. vs Transport Method	Transport Route	Parties involved in the transfer & value
1	Infrared Thermometers	Hand-held clinical infra-red thermometer with batteries	5900/16000	pcs		Anti - COVID 2019		China	by land /sea	China/Pyongyang	
2	Gloves, examination	Gloves, examination, nitrile, powder-free, non-sterile. Cuff length preferably reach midforearm (e.g., minimum 280mm total length. Sizes, S, M, L Outer glove should have long cuffs, reaching well above the wrist, ideally to mid-forearm.	5,600	boxes of 50 pairs		Anti - COVID 2019		China	by land /sea	China/Pyongyang	
3	Face shield	Made of clear plastic and provides good visibility to both the wearer and the patient. Adjustable band to attach firmly around the head and fit snugly against the forehead. Fog resistant (preferable). Completely cover the sides and length of the face. May be reusable (made of robust material which can be cleaned and disinfected) or disposable.	5,600	pcs		Anti - COVID 2019		China	by land /sea	China/Pyongyang	
4	Mask, surgical	Medical/surgical mask, high fluid resistance, good breathability, internal and external faces should be clearly identified, structured design that does not collapse against the mouth (e.g. duckbill, cup-shaped)	1,000,000	pcs		Anti - COVID 2019		China	by land /sea	China/Pyongyang	
5	Gown and protective boots	Single use, fluid resistant, disposable, length mid-calf to cover the top of the boots, light colours preferable to better detect possible contamination, thumb/finger loops or elastic cuff to anchor sleeves in place.	5,600	pcs		Anti - COVID 2019		China	by land /sea	China/Pyongyang	
6	Goggles, protective	Good seal with the skin of the face. Flexible PVC frame to easily fit with all face contours with even pressure. Enclose eyes and the surrounding areas. Accommodate wearers with prescription glasses. Clear plastic lens with fog and scratch resistant treatments. Adjustable band to secure firmly so as not to become loose during clinical activity. Indirect venting to avoid fogging. May be re-usable (provided appropriate arrangements for decontamination are in place) or disposable.	5,600	pcs		Anti - COVID 2019		China	by land /sea	China/Pyongyang	

Annex 1 - List of Items for Disaster Preparedness, IFRC DPRK

No.	Goods description	Specification	QTY (all)	UoM	HS Code	For What Purpose	Purchase Contract No.	Country of Origin	Shipment No. vs Transport Method	Transport Route	Parties involved in the transfer & value
1	Tarpaulin	TARPAULINS, woven plastic, 4 x 6 m, white/white, piece	16,000	pcs		Disaster preparedness		China	By land/sea	China/Pyongyang	
2	Blanket	Synthetic 1.2'2 m high thermal	3,000	pcs		Disaster preparedness		India	by Air/land/sea	India/China, Pyongyang	
3	Shelter tool kit	Diameter: 12mm +/- 0.5mm, Length: 30m, Weight: 1.9kg, Number of strand: 3 minimum, Type: twisted, Material: polypropylene, no recycled fibers, UV stabilized, Tensile strength: 300kg	620	set		Disaster preparedness		China	by land /sea	China/Pyongyang	
4	Family tent	TENT, FAMILY, 16 m2 double fly with ground sheet/55 kg	446	pcs		Disaster preparedness		China	by land/sea	China/Pyongyang	
5	Hygiene kits	Family hygiene kit (Disposable sanitary pads-4pcs, Hand Towel-5pcs, Mirror with plastic frame-1pcs, Toilet Paper-10pcs, Tooth brush medium-5pcs, Razor-2pcs, Comb-2pcs, Nail clipper-2pcs, Body Soap-6pcs, Laundry Soap-5pcs, Tooth-paste tube-2pcs, Laundry powder for cloth-1pcs)	4,000	set		Disaster preparedness		China	by land/sea	China/Pyongyang	
6	Chlorine, NaDCC	Household use, chlorine 40mg (NaDCC 67mg), 10L water, 1 tablet	2,340,000	pcs		Disaster preparedness		UK	by land/sea	China/Pyongyang	

Le 15 décembre 2021

Monsieur,

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#), j'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 13 décembre 2021, dans laquelle vous avez présenté au Comité une demande de modification de la dérogation qu'il avait accordée, le 2 décembre 2021, à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en vertu du paragraphe 25 de la résolution [2397 \(2017\)](#) du Conseil et conformément à la Notice n° 7 d'aide à l'application, afin de permettre l'achat et l'expédition de matériel et d'équipements destinés à la préparation aux catastrophes, à la prévention de la COVID-19 et au renforcement des capacités de la Fédération en République populaire démocratique de Corée, et plus particulièrement en ce qui concerne l'augmentation des quantités d'articles approuvés et l'ajout d'un article.

La Présidente informe la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qu'après avoir dûment examiné sa demande, le Comité a décidé d'approuver les modifications proposées.

Le Comité tient à remercier la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de sa diligence.

La Présidente
du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)
Mona Juul

Pièce jointe :

– Liste des biens et services destinés à la République populaire démocratique de Corée

Monsieur Alexander Matheou
Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge
Kuala Lumpur, Malaisie

Le 3 décembre 2021

Cher M. Matheou,

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), j'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 29 novembre 2021, dans laquelle vous avez demandé au Comité, en vertu des dispositions du paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017), d'accorder à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge une dérogation afin de lui permettre de mener des activités humanitaires en République populaire démocratique de Corée, tout particulièrement pour l'autoriser à acheter et à expédier du matériel et des équipements de préparation aux catastrophes, de prévention de la COVID-19 et de renforcement des capacités. Je note également que vous avez demandé l'octroi de cette dérogation pour une période prolongée, compte tenu des difficultés liées à la pandémie de COVID-19.

J'ai l'honneur de vous informer que, après l'avoir dûment examinée, le Comité a décidé, en vertu du paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité, d'approuver la demande de dérogation présentée dans la lettre susmentionnée et d'autoriser le transfert, dans un délai de 12 mois, des articles et services visés dans ladite lettre et dont la liste est jointe à la présente. Les articles devront être expédiés en un seul chargement ou par envoi groupé, le but étant d'en simplifier autant que possible le transport et le dédouanement.

Le Comité rappelle que les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée par le Conseil dans ses résolutions n'ont pas pour objet de porter préjudice à la population civile, et que la note verbale qu'il a adressée aux États Membres et son communiqué de presse SC/13113 en date du 8 décembre 2017 contiennent des précisions concernant l'aide humanitaire à la République populaire démocratique de Corée. Il a également rappelé dans la note verbale que les États Membres devaient appliquer pleinement les mesures imposées par le Conseil mais qu'il leur incombait par ailleurs d'expliquer clairement aux entités publiques et privées relevant de leur juridiction que l'application des sanctions ne devait pas indûment entraver l'aide humanitaire.

Le Comité autorise et encourage la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à mener les opérations commerciales et financières strictement nécessaires à l'achat des biens et services faisant l'objet de la dérogation et dont la liste est jointe, sans préjudice des décisions commerciales qui seront prises à cet égard.

M. Alexander Matheou
Directeur régional pour l'Asie-Pacifique
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
Kuala Lumpur, Malaisie

Le Comité demande également aux organisations qui fournissent une aide humanitaire à la République populaire démocratique de Corée de respecter la durée de la dérogation qui leur est accordée et de se conformer pleinement aux lois, réglementations et procédures d'autorisation nationales qui régissent les opérations financières et commerciales, le transport de marchandises et les activités de dédouanement sur le territoire des États Membres concernés.

Je vous informe que cette lettre et son annexe seront publiées sur le site du Comité 1718 et mises à disposition du public, notamment des autorités nationales qui participent au contrôle des transferts vers la République populaire démocratique de Corée faisant l'objet d'une dérogation, et ce, pour une durée de douze mois.

Le Comité tient à remercier la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de sa diligence.

(Signé)

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
Mona Juul

Pièce jointe :

– Liste des biens et services destinés à la République populaire démocratique de Corée